



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

# communiqué

No: 48  
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
RELEASE: LE 22 MAI 1979

## RÉUNION MINISTÉRIELLE DE L'AIE - PARIS, 21 ET 22 MAI

Le ministère des Affaires extérieures et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources annoncent que lors de la réunion ministérielle de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) tenue à Paris les 21 et 22 mai, le Canada a, de concert avec les autres membres de l'AIE, adopté des principes d'action que devra suivre l'AIE en matière de charbon et décidé de modalités devant régir l'examen par l'AIE des politiques charbonnières de ses membres.

.. L'on trouvera ci-joint copies des Principes d'action (Principles for IEA Action on Coal) ainsi qu'une déclaration interprétative présentée par le Canada à la réunion ministérielle.